



Refus de titre de séjour

Par **julie789**, le **06/03/2014** à **12:05**

bonjour à tous,

je recherche désespérément des informations pour mon beau frère.

Il est entré en France en 2007 venant de Tunisie avec un visa avec la mention "non employé" il à depuis toujours vécu avec son frère et à fait ces études jusqu'à l'obtention de son bac pro en 2012 et depuis il à arrêter ces études il n'a eu aucuns contact avec la préfecture entre temps par la suite son frère reçoit un appel de la préfecture précisant que mon beau-frère dois quitter le territoire expliquant que le dossier à était refusé et qu'il ne comprenez pas pourquoi il avais pu poursuivre ces études avec un visa "touriste". (pas de courrier en R OU AUTRE)

La chose qui cloche c'est que depuis il c'est fais contrôlé à plusieurs reprises et aucunes mentions de revois est citées dans son fichier au commissariat, de plus la préfecture lui a demander les justificatifs de ses études jusqu'à la fin de son diplôme en 2012 (étonnant pour un dossier normalement refusé en 2008)

Nous nous sommes déplacés en préfecture hier et aucunes réponses nous a étés apportés, ils prétendent qu'ils ont envoyer un avis avec AR à leur domicile en 2008.

Je pense faire un courrier pour leur demander une copie de leur avis mais pour la suite que faire ??

Si l'un de vous à une réponse ce serais formidable !